Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 mai 2009 de M. Georges Queloz, Mmes Linda de Coulon, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, Claudia Heberlein Simonett, Maria Pérez, Andrienne Soutter, MM. Marc Dalphin, Guy Dossan, Alpha Dramé, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 10 juin 2009, intitulée: «Le juste prix (mise à disposition de la patinoire)».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la patinoire est mise à la disposition de la population et des organisations dont les statuts sont différents pour des activités diverses et variées; il s'agit en général de clubs sportifs, avec ou sans but lucratif, d'associations ou sociétés, ou encore de privés dont le but est commercial ou humanitaire;
- que les bénéficiaires peuvent disposer de tout ou partie d'équipements qui génèrent dans certains cas des recettes, comme les buvettes ou les loges VIP, ainsi que des installations qui permettent des retransmissions TV, lesquelles engendrent des redevances;
- que les conditions de mise à disposition de la patinoire doivent tenir compte de toutes ces circonstances,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à établir un règlement adéquat des conditions et tarifs pour tous les cas de figure en ce qui concerne la mise à disposition de la patinoire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports est en train d'éditer un document intitulé «Tarifs pour la mise à disposition et l'utilisation des installations sportives». Il recense et actualise l'ensemble de la tarification des installations sportives de la Ville de Genève, dont la patinoire des Vernets. Cette tarification entrera en vigueur au plus tard à la rentrée 2011.

Ce document permettra au Service des sports de disposer d'une base tarifaire complète. Il sera, par conséquent, mieux outillé pour sensibiliser les utilisateurs de ses installations à leurs coûts réels, notamment lorsqu'ils sont au bénéfice de gratuités.

Par ailleurs, ce document constitue la mise en œuvre d'une politique tarifaire favorable aux familles, avec l'édiction de tarifs spécifiques à cette catégorie.

Les tarifs prévus sont les suivants:

Entrée individuelle patinoire	adultes	1 entrée 10 entrées carte saison	<i>Fr.</i> 6.00 54,00 114,00
	tarif réduit	1 entrée 10 entrées carte saison	3,00 27,00 70,00
Location de patins		la paire	2,00
Entrée collective patinoire	famille	1 ^{er} adulte 2 ^e adulte 1 ^{er} enfant 2 ^e enfant dès le 3 ^e enfant	6,00 3,00 1,00 1,00 gratuit
Abonnement saison	famille	1 ^{er} adulte 2 ^e adulte 1 ^{er} enfant 2 ^e enfant dès le 3 ^e enfant	140,00 70,00 18,00 18,00 gratuit
Entrée collective, sur réservation pour les écoles primaires genevoises, cycles d'orientation genevois, GIAP, Centre médico-pédagogique et écoles de formation professionnelle (patins prêtés gratuitement)			gratuit
Entrée collective, sur réservation pour les écoles supérieures genevoises, écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère social, pédagogique, éducatif (par membres) – (patins prêtés gratuitement)			1,00
Entrée individuelle membre d'un	uniquement – par membre jusqu	de l'installation saison l'à 20 ans révolus de plus de 20 ans	24,00 48,00
Réservation collective pour club	surface	de glace (heure)	200,00
Locations casiers pour clubs (à libérer en fin de saison)	casier pour	patineurs (grand)	65,00
	casier pour club o	r patineurs (petit) de hockey (grand) de hockey (petit)	32,00 130,00 65,00
Location des infrastructures sans le parking	entraînements p	rivés (par heure)*	200,00

location par professeur

de patinage – annuel* 2500,00

location par assistant professeur

de patinage – annuel* 1250,00

Patinoire intérieure

Location (catégorie championnat par match)	7000,00
Location (catégorie spectacle sur glace par jour)	6000,00
Location (catégorie spectacle sans glace par jour)	4000,00
Location (catégorie petite manifestation avec glace – par jour)	2000,00
Location (catégorie petite manifestation sans glace – par jour)	1000,00

Patinoire extérieure

Location (catégorie avec glace – par jour)	2000,00
Location (catégorie sans glace – par jour)	1000,00
Salle de théorie: par demi-journée (4 h)	150,00

Le document «Tarifs pour la mise à disposition et l'utilisation des installations sportives» sera disponible sur internet dès son entrée en vigueur.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: Manuel Tornare

Le 25 mai 2011.

^{*} valable uniquement pour les cours se déroulant durant les plages réservées spécifiquement à cet effet